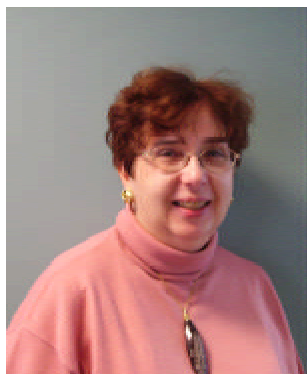


Quelques pistes pour évoluer sur terrain glissant...



Vous n'allez pas trouver ici une analyse de ce qu'il est convenu d'appeler la « crise des banlieues ». Si prendre position sur une situation éminemment politique ne relève pas de notre compétence au sens juridique du mot, nous ne sommes peut-être pas moins compétents, dans le sens courant du terme, que d'autres qui se sont largement exprimés dans la presse depuis novembre. Cependant, on ne peut s'empêcher de relever qu'à côté des poubelles, voitures, autobus, entreprises et autres supermarchés brûlés, nombre d'écoles (souvent maternelles !), crèches, bibliothèques, gymnases, tous « lieux de vie » et d'éducation ont été les cibles des jeunes émeutiers. Cela doit forcément nous « interpeller quelque part » si nous appartenons à l'Education nationale, que nous soyons enseignants ou non.

Les jeunes impliqués étaient, pour la plupart d'entre eux, mineurs, souvent très jeunes, donc élèves ou précocement descolarisés, et il est tentant d'imputer ces débordements à une « faillite de l'école », et, plus précisément, de l'enseignement public, c'est-à-dire de « l'école républicaine ». A moins que l'on soit de l'avis d'Alain Finkielkraut ¹ (a-t-on encore le droit de le citer ?), pour qui « l'école républicaine est morte depuis longtemps [et] c'est le modèle post-républicain de la communauté éducative supersympa et immergée dans le social qui prend l'eau ». Quelques pistes de réflexion sur l'école doivent être ouvertes. Soyons modestes et tenons-nous en à deux ou trois idées qui ont été mises en avant et àprement discutées.

L'apprentissage à 14 ans (Cf. page 2), la mixité sociale (Cf. page 4), comment faire pour permettre à chacun de réussir au mieux de ses possibilités... les choses ne sont pas simples. Encore faut-il avoir les idées claires avant de tenter de les mettre en pratique ! Il n'y a qu'un président de la République, quelques dizaines de ministres, 577 députés et 331 sénateurs, ce qui fait près de soixante millions d'exclus possiblement déçus. Comme il n'y a, par ailleurs, que 11 joueurs dans chaque équipe sur un terrain de football et que deux finalistes à la Star Ac' (dont la gloire risque fort d'être éphémère !), on aimerait pouvoir convaincre les jeunes des banlieues et d'ailleurs qu'on peut rêver d'autre chose que de devenir une star de la chanson, du foot ou de la télé. Ou, pour dire les choses avec plus de hauteur, il faut comme l'a écrit Blandine Kriegel ² « avec Voltaire et Rousseau, (...) convaincre tous les Gavroche de ne plus tomber par terre, le nez dans le ruisseau ».

Anne-Marie Dorandeu

¹ Le Figaro du 15.11.2005

² Le Figaro du 23.11.2005

Editorial

- 1 - Quelques pistes
pour évoluer sur terrain glissant
Anne-Marie Dorandeu

Nos positions

- 2 - Apprentissage à 14 ans
Anne-Marie Dorandeu
- 3 - Communiqués de presse
- Bivalence chez les professeurs
- Chronique d'une agression
- Déjà une démission au HCE
- Journée de solidarité
- 5 - Revalorisation des salaires
- 4 - Mixité sociale et scolaire
Anne-Marie Dorandeu

Informations

- 2 - Textes officiels au BO
Marie-Thérèse Sannier
- 6 - Accès au corps des agrégés
Michel Savattier
- 7 - Changement de cap en Histoire
Paulette Jarrige
- 9 - Nouveau président à la CFE-CGC
Marie-Elisabeth Allainmat
- 9 - Revalorisation des pensions
Françoise Poncet

Vie du syndicat

- 5 - Laïcité, encore et toujours
Michèle Prieul
- 6 - Versailles : médecine préventive
Paulette Jarrige
- Paris : Problème d'Aide de labo
Raymond Cima
- 7 - TH : évolution du bulletin de paie
- 7 - Journées pédagogiques APCEG
Michel Savattier
- 8 - Relations extérieures
- Pédagogies efficaces
- Mieux orienter les élèves
Françoise Poncet
- 10 - Fiche de promotion
- 12 - Stages syndicaux

L'APPRENTISSAGE À 14 ANS

L'idée lancée par le Premier Ministre a eu un mérite : relancer la discussion. Dès le 10 novembre, dans un communiqué, le CNGA affirmait ne pas être opposé au « développement des diverses formes d'alternance » tout en soulignant les difficultés liées, d'une part, à l'obligation scolaire et au statut de l'apprenti, qui bénéficie d'un contrat de travail, et, d'autre part, à la capacité des entreprises d'accueillir, de former davantage d'apprentis et d'orienter des jeunes sans qu'ils aient forcément atteint la maturité nécessaire pour apprendre tel ou tel métier.

Quelques rappels ne sont pas inutiles. Le Code du travail fixe l'apprentissage à 16 ans (15 ans si l'intéressé est arrivé au bout du 1er cycle de l'enseignement secondaire, ce qui n'est pas si fréquent) ; le contrat de travail exclut les mineurs des métiers « dangereux pour leur vie, leur santé ou leur moralité », définit des horaires de travail stricts et suppose un salaire. Une directive européenne, n° 94/33/CE du 22 juin 1994, ne permet pas le travail avant l'âge de l'obligation scolaire et, en tout état de cause, avant 15 ans, avec une dérogation possible en cas d'apprentissage. Ces données, ainsi que le bon sens, excluent un apprentissage pur et dur dès 14 ans. Du reste, très vite, le gouvernement a parlé d'un « apprentissage junior », qui est plutôt un préapprentissage, une forme d'alternance se substituant à celles existantes, CLIPA (classe d'initiation préprofessionnelles par alternance), accessibles à 14 ans, CPA (classe de préapprentissage) à partir de 15 ans et s'ajoutant aux options découverte professionnelle de 3 ou 6 heures, sans parler des dispositifs relais et de l'école de la 2ème chance, qui sont davantage des moyens de « récupérer » des jeunes en rupture scolaire.

Le CNGA n'est pas de ceux qui s'indignent bruyamment en parlant de « mesures d'exclusion » qui vont « stigmatiser toute une partie de la jeunesse » en l'enfermant dans l'échec scolaire (comme si ledit apprentissage était la cause de l'échec et non une chance, même petite, d'en sortir !). Il est bon de noter aussi que « l'apprentissage concourt aux objectifs éducatifs de la nation », toujours selon le Code du travail, comme l'a rappelé M. Thélot, qu'il est difficile de taxer d'adepte du retour au passé et de suppôt des exploités du peuple. Il y a des enfants « qui n'aiment pas l'école » (et il y en a toujours eu !), des adolescents mal à l'aise dans une structure scolaire, qui y perdent leur temps (et y prennent de mauvaises habitudes !), des jeunes en échec patenté et plus ou moins descolarisés : une formation en alternance précoce n'est certainement pas une panacée, mais ce peut être pour certains une opportunité à saisir. A plusieurs conditions. L'adolescent doit rester sous statut scolaire tant qu'il ne remplit pas les conditions d'un apprentissage au sens strict. Il doit continuer à acquérir les fondamentaux, le « socle commun » (qui reste à définir) dans le cadre scolaire ou dans des structures autres, mieux adaptées à son profil, tout en entamant une formation préprofessionnelle à la fois théorique et pratique. Il doit aussi pouvoir poursuivre ultérieurement des études, même si le retour au collège paraît probablement illusoire après une période d'alternance. Enfin, puisqu'un « salaire » n'est pas possible, une forme de gratification pour le travail effectué est légitime.

Anne-Marie Dorandeu

A LIRE AU BO

Carrière

BO N°2 du 12-01-2006

-Mouvement des personnels catégories C et D

BO N°47 du 22-12-2005

-Changements de corps et de grade (enseignants)

Enseignement

BO N°1 du 05-01-2006

-Orientation des élèves (Commissions)

BO N°47 du 22-12-2005

-Journée de solidarité

BO N°46 du 15-12-2005

-Autorisations d'absences (fêtes religieuses)

BO N°45 du 8-12-2005

-Label "lycée des métiers"

-Décret n° 2005-1392 du 8 novembre 2005 relatif à l'apprentissage et modifiant le code du travail (deuxième partie : décrets en conseil d'état)

Marie-Thérèse SANNIER

CNGA

Siège Social et bureaux

63 rue du Rocher - 75008 PARIS

Tél. 01 55 30 13 46

Télécopie 01 55 30 13 48

e-mail : cnga@cnga.fr

Internet : www.cnga.fr

Statuts conformes à la loi de 1884 sur les syndicats professionnels, déposés le 17-7-1968 à la Préfecture de la Seine et enregistrés sous le n° 14-354

*

Président :

Marie-Elisabeth ALLAINMAT

Lycée de Sèvres

Président-adjoint :

Anne-Marie DORANDEU

Collège Courteline, Paris

*

Vice-Présidents :

Henri CHARRUEL

Lycée Voltaire, Paris

Nathalie FROMAGER

TZR Paris

Michèle PRIEUL

Paris

Elisabeth SEILLIER HOSOTTE

Lycée Pasteur, Neuilly/Seine

*

Secrétaire général :

Françoise PONCET

Lycée G. Eiffel, Gagny

Secrétaire général adjoint :

Paulette JARRIGE

Clg Matisse, Issy-les-Moulineaux

Trésorier :

Michel SAVATTIER

Lycée E. Branly, Châtellerauld

*

Présidents d'honneur :

P. CANONNE, S. CARRAT,

J.-J. RUDENT, B. de CUGNAC,

M. BOUDOU

*

Université Autonome

Directeur de la publication :

M.-E. ALLAINMAT

*

Maquette : Raymond CIMA

Dépôt légal à parution

Commission paritaire :

n° 1010 s 07540

ISSN 0293-6003

*

Ce numéro a été tiré

à 1600 exemplaires par nos soins

La reproduction même partielle de textes parus dans ce bulletin est formellement soumise à l'autorisation préalable du Bureau National du CNGA

Bivalence chez les professeurs du 2nd degré ?

Le CNGA

- s'étonne qu'on présente comme une solution d'avenir une vieille idée des années soixante, régulièrement ressortie des fonds de tiroirs du ministère,
- souligne que de nombreux professeurs du 2nd degré sont déjà polyvalents (Histoire-géographie-éducation civique, Français-latin-grec pour ceux de Lettres classiques, Physique-chimie...) ou enseignent une « discipline » qui recouvre en fait des spécialités très différentes (Sciences et Vie de la Terre, Génie civil, Economie-gestion...),
- rappelle que l'expérience a montré qu'il est très difficile d'assurer une formation égale et de maintenir ensuite la compétence initialement acquise dans une « deuxième » valence, considérée inévitablement comme « secondaire ».

Le CNGA soutient par ailleurs

- que les élèves s'accommodent généralement très vite et très bien de la diversité des professeurs, et même l'apprécient, le professeur principal étant là pour assurer une coordination entre les membres de l'équipe pédagogique et étant l'interlocuteur désigné pour réagir aux situations qui concernent l'ensemble de la classe,
- qu'il est souhaitable, lorsque des professeurs ont pendant un temps un service incomplet, de leur attribuer des heures de soutien, d'aide aux élèves à portée pédagogique,
- qu'il est possible, lorsque des professeurs se trouvent durablement sans emploi faute d'élèves dans une discipline de proposer à certains une reconversion (véritable, avec formation) et de trouver des volontaires si les conditions en sont correctes.

Le CNGA estime enfin

- que des situations difficiles à gérer mais marginales (petits collèges dans des « zones rurales ou de montagne ») ne doivent pas servir de prétexte à une redéfinition du service de l'ensemble des professeurs,
- que la « bivalence » érigée en principe porterait atteinte à la qualité de la formation « académique » des enseignants, laquelle est absolument nécessaire pour améliorer l'enseignement, y compris au niveau du collège.

NOS COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Le 11 janvier 2006

Installation du Haut Conseil de l'Éducation : déjà une démission !

Le CNGA

- rappelle que, consulté sur le projet, il avait, en son temps, exprimé les plus vives réserves sur le mode de désignation, par des instances politiques, des membres du HCE, non spécialistes, obligés de recourir à des « groupes d'experts » dont la composition n'était pas définie,
- constate que ses craintes étaient justifiées, ce qui augure mal du travail de ce haut comité, dont la première mission est la définition du « socle commun »,
- regrette que le HCE se prive de la contribution d'un universitaire jeune, brillant et désireux de s'impliquer dans une réflexion sur notre système éducatif,
- ne peut qu'adhérer aux constats plus qu'inquiétants dont il se fait l'écho sur l'état de l'enseignement,
- déplore le climat passionnel induit par une telle dégradation, hautement significatif de la souffrance d'un grand nombre d'enseignants soucieux d'apporter une réelle formation à leurs élèves,
- souhaite que soient mis en œuvre les moyens d'une réflexion enfin objective et sereine sur des questions qui touchent à l'avenir de l'École.

Le 29 novembre 2005.

CNGA

Chronique

d'une agression annoncée.

Choqué par l'acte criminel dont a été victime un collègue du lycée d'Étampes, le CNGA

- rappelle que l'État « est tenu de protéger » ses agents « contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages » (article 11 du Statut Général des Fonctionnaires) ;

- est scandalisé que l'administration locale n'ait pas assuré cette mission dès les premiers signalements.

Souvent alerté, y compris par des collègues enseignant dans les établissements réputés sans histoires, le CNGA

- constate que, face à un climat d'insécurité, ces défaillances de la hiérarchie sont malheureusement fréquentes ;

- demande instamment que le Ministre rappelle fermement aux chefs d'établissements qu'ils sont responsables localement de l'application dudit article 11.

Le 3 janvier 2006.

CNGA

Journée de « solidarité » : non à l'hypocrisie !

Le CNGA

- rappelle son opposition au principe de la suppression d'un jour férié pour les enseignants, seuls exclus de la RTT (communiqué de presse du 10 mai 2005),
- déplore que le gouvernement, dans l'arrêté du 4 novembre 2005, paru au BO n° 43 du 24 novembre 2005, suive les conclusions du rapport Léonetti préconisant le maintien d'une journée de solidarité hors temps scolaire, qui ne serait pas nécessairement le lundi de Pentecôte (communiqué de presse du 22 juillet 2005).

Si le gouvernement veut nous faire travailler un jour de plus, qu'il le dise franchement, sans invoquer une prétendue journée de « solidarité » qui, à l'Éducation Nationale, ne rapporte pas un euro.

Le 29 novembre 2005.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on parle de la formation d'établissements « ghettos » contre laquelle la carte scolaire est impuissante. On a beaucoup mis en cause l'habitat. Mais l'habitat n'est pas tout. Dans les banlieues comme dans les grandes villes, il existe des quartiers où se côtoient « cités sensibles » et pavillons ou immeubles plus « bourgeois » ; cela n'empêche pas la « fuite » des élèves issus des classes moyennes (et même populaires) quand la réputation, justifiée ou non, d'un collège ou d'un lycée est atteinte, fuite vers l'enseignement privé, certes, mais aussi vers le public grâce à toutes sortes d'artifices maintenant bien connus de nombreux parents. Faut-il, pour imposer la mixité, étendre la carte scolaire à l'enseignement privé sous contrat et la rendre implacable ? Les parents ont le droit de vouloir que leurs

enfants reçoivent un enseignement de qualité dans un environnement éducatif convenable ; certains trouveront toujours le moyen d'échapper à une mesure contraignante, en faisant au besoin des sacrifices financiers considérables (ce n'est pas l'école mais l'instruction qui est obligatoire...). Au surplus, la méthode serait pour le moins peu respectueuse des libertés. Il serait anti-démocratique d'arrêter cette hémorragie, ce « vote avec les pieds » par la construction d'un « mur de Berlin » d'un autre âge. Il faudrait plutôt s'interroger sur les vraies raisons de cet exode. Moyens insuffisants ? Classes surchargées ? Les établissements « d'accueil » souvent ne sont pas mieux pourvus... Qualité des enseignants ? Rien ne permet d'affirmer qu'ils sont par nature plus compétents ailleurs. Même s'il est vrai que les postes difficiles sont souvent le lot des débutants, il existe aussi des professeurs « expérimentés » dans les établissements à problèmes et la solidarité entre collègues y est généralement plus développée. Absentéisme des professeurs ? Toutes les études statistiques montrent que le taux d'absence chez les enseignants se situe dans les limites de la normale... Il y a sûrement des choses concrètes à faire, mais c'est peut-être aussi un état d'esprit, un regard sur l'école qu'il faut changer.

Il faut certainement améliorer l'orientation en levant certains tabous, mais aussi améliorer l'encadrement éducatif des élèves, dans l'établissement et en dehors : les internats « de réussite éducative », la responsabilisation des parents, avec, pourquoi pas ? d'éventuelles sanctions s'ils refusent toute aide. Revoir certains programmes ; insister sur un apprentissage rigoureux de la langue

française, abandonner un jargon qui contribue largement à l'exclusion d'un nombre grandissant d'élèves en les habituant... à ne rien comprendre à ce qu'on leur raconte ; remettre en question certaines méthodes qui prétendent faire réinventer par chacun tout le savoir humain...

Mais il faudrait aussi « retenir » les élèves qui s'en vont en leur offrant un enseignement qui leur permette de poursuivre des études normalement, en admettant, au besoin, quelques sections plus exigeantes : mieux vaut une petite sélection ou discrimination visible locale qu'un grand apartheid silencieux... On faisait de l'allemand et du latin pour être dans une « bonne classe » ; les classes sont devenues totalement hétérogènes ; l'allemand se meurt et le latin est en passe de devenir une vraie « langue morte ». Il y a des établissements où se cachent

des « travailleurs clandestins », des élèves qui travaillent mais sans le montrer, pour ne pas être rejetés par leurs condisciples : il existe un « délit de sale gueule de premier de la classe ». Pour ces élèves, pour cette « minorité invisible » dont on fait peu de cas, il est urgent d'honorer l'effort, de valoriser les réussites, en particulier pour ceux d'entre eux issus de milieux modestes qui subissent davantage les conséquences de ce discrédit du travail. Aux temps lointains de l'école de Jules Ferry et de Marcel Pagnol, les hussards noirs de la République s'employaient à détecter les fils de paysans ou d'ouvriers qui manifestaient capacités, ardeur au travail et désir d'apprendre et faisaient tout leur possible pour qu'ils deviennent de valeureux « boursiers ». Pourquoi, mutatis mutandis, ne pas avoir une politique de ce genre à l'égard des populations qui sont aujourd'hui un peu ce qu'étaient, pour beaucoup d'entre nous, nos grands-parents ou arrière-grands-parents ? C'est à ces conditions qu'une mixité scolaire sera acceptable et acceptée.

Anne-Marie Dorandeu

Et la mixité chez les profs ? On entend dire qu'il faut mettre les « meilleurs professeurs » dans les établissements difficiles. Mais, qu'est-ce qu'un « bon professeur » ? Faut-il délocaliser de force les professeurs d'Henri IV ou d'université à Clichy ou Sevran ? Dans le film « Le plus beau métier du monde », on voyait le personnage de Gérard Depardieu présenté comme un « bon professeur » d'un « bon lycée » d'une ville de province complètement désarçonné face à une classe de 4ème... Envoyer les débutants dans les endroits les plus difficiles n'est certes pas une bonne politique. Mais qu'est-ce qui peut inciter des « professeurs expérimentés » à y rester ou à demander à y aller ? Des perspectives de carrière ? Une meilleure rémunération ? Sans doute... Encore faut-il qu'ils soient préparés à leur tâche, que le défi leur semble intéressant et qu'ils n'aient pas l'impression chaque matin d'aller s'acquitter d'une corvée tout à fait inutile. Et la parité ? Où sont les hommes ? Bien rares dans le premier degré, en minorité dans le second degré de l'enseignement général. Il serait temps que la moitié de l'humanité exerce son droit d'instruire et d'éduquer ses rejetons... Les garçons ne manqueraient-ils pas de modèles masculins ?

Anne-Marie Dorandeu

Le CNGA c'est aussi

www.cnga.fr

et

cnga@cnga.fr

Paris, le 12 janvier 2006

Communiqué de presse des Fonctions Publiques - CGC

Le Gouvernement fait l'aumône à ses agents !

Le gouvernement a décidé ce matin de proposer unilatéralement 0,5 % d'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2006. Alors même qu'en avril 2005, il proposait 1,6 % pour 2006 :

C'EST INACCEPTABLE !

Les Fonctions Publiques-CGC rappellent que la négociation salariale est la clé de toute autre négociation au sein des Fonctions Publiques. Il ne saurait être question à l'avenir de négocier le pouvoir d'achat de tous les agents par des mesures sociales ajoutées à des mesures statutaires, et éventuellement ajustées par des mesures salariales.

Ce serait la fin du statut général des fonctionnaires.

Le Comité Directeur des Fonctions Publiques – CGC du 25 janvier 2006 décidera de la conduite à tenir.

Les Fonctions Publiques – CGC ne pourront d'ici là prendre aucun engagement tant vis-à-vis du Gouvernement que des autres partenaires sociaux.

LAÏCITÉ, ENCORE ET TOUJOURS...

A la mairie du XX^e arrondissement de Paris, dans le cadre de la fête de la laïcité (Loi de 1905 oblige), des forums se sont tenus, animés par des journalistes avec des personnalités de premier plan comme la présidente du Sénat belge, des députés (J-P Brard, J-P Blazy), des présidents d'association (F. Amara : "Ni putes ni soumises", E. Grutzki : association suédoise d'éducation), des politiques comme Saïd Sani, président du Rassemblement pour la culture et la démocratie. Toutes ces personnalités confrontées au problème de l'atteinte à la laïcité, de la montée des intégrismes communautaires, ont pu exprimer leur vision, leur combat, leurs espoirs ou leurs craintes.

Pour faire vite, je dirai que les forums ont débattu des deux questions :

· **Fallait-il voter la loi interdisant le port de signes religieux à l'école ?**

· **Universalité de la Laïcité : est-elle exportable ?**

Il ressort des interventions que la loi de 2004 a été bénéfique en ce qu'elle a fait reculer dans les lycées les initiatives calculées des anti-laïques et anti-républicains qui ont abusé de notre faiblesse et de notre manque de vigilance. La loi de 1905, quant à elle, défend la liberté de conscience et la liberté religieuse et elle reste d'actualité. Il faut maintenant

ne pas s'endormir et veiller à défendre en France ces deux remparts contre les intégrismes de tous bords.

Aussi cela conduit-il à se poser la question de l'universalité de la laïcité. Si, pour la présidente du Sénat belge, le débat français sur la laïcité a fait bouger les mentalités et poussé la société belge à réfléchir sur la gravité du prosélytisme religieux envers les jeunes filles dans les établissements scolaires, une loi calquée sur celle de la France n'est pas encore prête, l'Histoire de chaque pays étant déterminante. En Suède, la séparation depuis 2000 de l'Eglise et de l'Etat est effective, mais le combat pour l'égalité et la liberté de conscience surtout dans les communautés immigrées est une préoccupation de chaque jour. L'Algérien Saïd Sani, observateur du fanatisme religieux, n'est pas sûr que notre concept soit exportable, car le problème est plus politique que religieux. En clair, on ne peut dissocier la laïcité de la démocratie, ce qui revient à dire que, tant que les pays où sont bafouées l'égalité des hommes et des femmes et la liberté de conscience seront des dictatures ou des monarchies autoritaires, le triomphe de la laïcité restera un leurre. Il a ainsi mis en garde la société française contre la tentation de compassion envers les immigrés défenseurs du voile, car le problème est politique et n'a pour but qu'un affaiblissement de nos libertés. F. Amara a confirmé cette analyse et exprimé sa préoccupation quant à la situation en France.

Si la laïcité à la française n'est pas encore exportable, le combat laïcité/démocratie, lui, est à portée universelle.

Michèle Prieul

Médecine préventive (Versailles)

Dans une circulaire rectorale nous découvrons que durant cette année scolaire, en fin de troisième les élèves qui choisissent une orientation professionnelle n'auront pas droit à une visite médicale approfondie comme c'était le cas précédemment. Seuls les élèves ayant déjà un dossier médical passeront une visite médicale alors que certaines orientations peuvent être déconseillées pour certains élèves. Ces mesures restrictives sont la conséquence de la pénurie dont souffre la médecine scolaire. Le CNGA dénonce depuis longtemps une régression de la médecine préventive des élèves et sa présidente, au nom de la CFE-CGC, a émis un vœu en ce sens au Conseil Supérieur de l'Éducation. Nous craignons qu'à terme la médecine préventive ne soit quasiment inexistante pour les élèves comme c'est le cas pour les personnels.

Paulette Jarrige



«Problème» au Lycée R. (Paris)

Les faits :

- Il n'y a qu'une aide de laboratoire en SVT et cette aide a été notée comme une bonne, voire une très bonne, aide jusqu'à ce qu'elle prenne un service réduit.
- Comme son temps partiel n'est complété que par celui de CES qui se succèdent, faisant un travail de CES, c'est-à-dire un travail pour lequel ils ne sont pas formés, du coup, le laboratoire de SVT n'est plus opérationnel comme il devrait l'être...

Le remède apporté par quelques enseignants :

Dans un premier temps ces derniers ont bien demandé du personnel à l'Administration, mais devant le peu d'effets de leurs revendications, au lieu d'être plus percutants (« grève » ou, plus efficacement, réduction programmée des TP par exemple) ou résignés, ils s'en sont pris

à leur aide de laboratoire essayant d'obtenir par la contrainte ce que la Direction leur avait refusé. Attitude typique des « petits chefs » qui semblent foisonner dans la hiérarchie des administrations complices.

Ils ont alors signifié à leur aide de laboratoire que les droits sociaux étaient des sortes d'avantages qui n'étaient pas à prendre au pied de la lettre et dont on ne pouvait jouir qu'à la condition que les enseignants n'aient pas à en pâtir. Il est difficile de voir attitude plus égoïste et antisociale, que l'on peut traduire simplement par : « je suis à fond pour le social, le poing brandi bien haut s'il le faut... tant que ça ne me gêne pas ! ». Et l'Aide n'ayant pas abondé dans leur sens, ces enseignants ont alors entrepris un travail systématique de destruction à son encontre, travail bien évidemment repris par une Administration ravie. L'Aide est soudain devenue, à leurs yeux, l'exemple type de la mauvaise fonctionnaire !

Si elle avait cédé aux exigences et, par exemple, mis en place les TP pour ses jours d'absence, continué à préparer le café pour les interclasses... en d'autres termes continué à faire un temps complet, voire plus, en temps partiel, tout ce beau petit monde proclamerait haut et fort que leur Aide est excellente, prévenante, dévouée, zélée...

Au fond, c'est peut-être cette dernière attitude qu'attend l'Administration, de la part de ses agents, lorsqu'elle parle « d'avancement au mérite », mais dans ces conditions il est urgent qu'elle le spécifie clairement.

Raymond Cima

Accès au corps des agrégés

Attention, le B.O. n°47 du 22 décembre 2005 donne les conditions requises pour pouvoir faire une demande recevable à l'accès aux corps des agrégés (pour les certifiés ou les PLP), parmi celles-ci, on indique :

« - être âgé de quarante ans au moins au 1er octobre 2006 ;

- justifier à cette même date de dix années de services effectifs d'enseignement, dont cinq dans leur grade. »

Ce dernier point, qui n'est pas nouveau cette année, n'est pas toujours compris par nos collègues. Il faut en effet, pour faire une demande, être soit en « classe normale » soit depuis au moins 5 ans « hors classe ».

Ce point peut paraître étonnant : on comprend mal pourquoi un enseignant au 9^{ème}, 10^{ème} ou 11^{ème} échelon de la classe normale peut faire une demande alors que celui qui est au 6^{ème} échelon de la hors classe (voire depuis peu au 7^{ème} échelon) ne le peut pas.

Interrogé par nos soins, le ministère a justifié cette condition par le fait que si le fonctionnaire a déjà bénéficié récemment d'une promotion (passage à la hors classe), il est normal qu'il attende quelques années avant d'en avoir une autre (le passage au corps des agrégés).

Si vous avez atteint la « hors classe » c'est très bien... mais il vous faudra attendre la veille de la retraite (même si aujourd'hui la veille est de plus en plus longue) pour caresser l'espoir, assez minime toutefois, de devenir agrégé !

Michel SAVATTIER



On te donne des droits sociaux, mais va les faire valoir ailleurs !

Changement de cap en Histoire ?

Lors d'un stage sur l'écrit au collège, animé par M. Laurent Le Mercier, inspecteur formateur, il a été précisé que la méthode du «tout inductif» en histoire, procédant par «devinettes» à partir de documents, était en partie remise en question et qu'on devait recourir au récit et à quelques interventions magistrales pour apporter les connaissances essentielles que les élèves ne peuvent pas découvrir seuls. Les documents ne doivent pas être trop nombreux, trois ou quatre au maximum par heure. Par contre, ces documents doivent être bien identifiés par les élèves avant tout relevé d'informations pour éviter les contresens. Par ailleurs, il a été également précisé qu'il faudrait partir de préférence de documents sources originaux dits «patrimoniaux» et éviter les reprises transformées par des éditeurs de manuels. En fin de troisième, les élèves doivent pouvoir identifier chaque type de document pour analyser ensuite les questions posées, savoir justifier leurs réponses et même mettre en relation plusieurs documents. Eventuellement, il est souhaitable d'initier à la critique des documents pour préparer les élèves au lycée.

En ce qui concerne l'écrit, il doit être progressivement facilité par des entraînements en classe, encadrés par le professeur : en sixième deux ou trois phrases sont rédigées à partir de questions simples sur un texte ou une image, pour arriver au paragraphe argumenté d'une vingtaine de lignes en troisième.

Les recommandations de ce stage rejoignent celles d'un autre stage destiné aux professeurs des écoles, pour mieux appréhender les méthodes de travail à l'école primaire. Le retour au récit en histoire semble une très bonne évolution qui peut motiver nos élèves.

Paulette Jarrige

Il se pourrait que la «résistance» menée depuis des années par des syndicats tels que le nôtre finisse par payer. Le ministre vient de proscrire la méthode globale pour l'apprentissage de la lecture. Certains inspecteurs de lettres dans leur tournée d'inspection tiennent des propos qui pourraient laisser penser qu'ils nous ont lus : n'abusez pas de termes compliqués, il faut revenir au sens des textes... Et voilà maintenant que l'histoire pourrait s'enseigner selon une démarche mieux adaptée au public scolaire actuel.



De l'évolution du bulletin de paie au cours d'une carrière

Nous avons reçu d'une de nos adhérentes une étude précise de ses bulletins de paie. Elle nous a paru originale et intéressante. En voici le texte intégral.

J'ai commencé ma carrière comme ipésienne. D'octobre 1964 à août 1967, j'ai reçu des bulletins de paie qui correspondaient à des montants allant de 815,78 à 885,56 frs, et qui mesuraient 22 cm x 10 cm. Pour terminer sans doute en beauté, et grâce à un petit rappel, j'ai touché en septembre de cette année 1967 la somme de 914,93 frs : le bulletin était d'un modèle similaire, mais légèrement plus allongé (24 cm x 10 cm).

Devenue un peu plus tard stagiaire au CPR de Paris (les IUFM n'existaient pas !), j'ai vu ma paie s'élever progressivement de 1346,32 frs à 1372,23 frs, et mes bulletins grandir jusqu'à 25 cm x 13,5 cm.

Une fois titulaire, à partir de la rentrée 1969, mes revenus ont légèrement baissé (indemnité de résidence plus faible...), mais j'ai bien perçu la dignité de mon nouveau statut en constatant que mes bulletins devenaient plus imposants : 31 cm x 12 cm. Et ceci jusqu'en octobre 1971. Avec un intermède pittoresque de 55 cm x 2,2 cm en septembre de la même année.

Ensuite, ce fut, le passage au « plus haut que large », avec, de novembre 1971 à mai 1973, un bulletin de 21cm x 27,9 cm. Puis, à partir de mai 1973, est intervenu un retour au « plus large que haut », avec un léger rétrécissement des bulletins (30 cm x 11,5 cm) par rapport aux années 1969/1971. Que s'est-il donc passé en 1973 ?

A partir de septembre 1975, est arrivé le carré presque parfait (21,5 cm x 21 cm). Enfin, ma carrière évoluant au rythme de mes avancements d'échelon et de grade, j'ai reçu chaque mois depuis juillet 1994 des bulletins nettement plus grands (21 cm x 30,5 cm, tendant vers le format 21,5 x 30,5).

Ainsi, en trente huit ans de carrière, j'ai vu mon bulletin de paie passer de 240 cm² à près de 656 cm².

Qui osera dire que le bulletin de paie n'augmente pas ?

Journées pédagogiques APCEG

Récemment s'est tenue, à Paris, l'AG de l'APCEG (Association des Professeurs de Communication et d'Economie-Gestion) à laquelle le CNGA était invité. Ce fut l'occasion, pour le président Paul-André Bucher, de rappeler les priorités actuelles de l'Association qui regroupe depuis quelques mois aussi bien les professeurs d'Economie-Gestion que ceux de Communication Administrative :

- mise en place de la terminale STG à la rentrée 2006 ;
- épreuves des nouveaux BTS commerciaux (MUC -Management des Unités Commerciales- et NRC -Négociation Relation Clientèle-) ;
- rénovation des BTS administratifs ;
- impact, dans les lycées, de la mise en place du LMD.

Les professeurs d'Economie Gestion s'inquiètent notamment du fait que la forme définitive des épreuves des bacs STG soit toujours inconnue. Ils craignent en outre les «dérives possibles» conduisant à l'introduction généralisée du CCF -Contrôle en Cours de Formation-, voire du Contrôle Continu. Lors de cette AG, les syndicats, dont le CNGA, ont pu faire connaître leur point de vue sur ces différents sujets. (Pour la position du CNGA, voir nos précédents UA).

Michel Savattier

Quelles sont les pédagogies efficaces ?

Invité par les associations « Sauvez les lettres » et APL (« Association des professeurs de Lettres »), Monsieur Clermont Gauthier, chercheur en pédagogie de l'Université de Laval (Québec), a exposé ses dernières réflexions en ce qui concerne la pédagogie, le samedi 5 novembre dans l'amphithéâtre Descartes de la Sorbonne.

Il a tout d'abord fait un point sur la situation de l'Enseignement au Canada, situation qui n'est pas sans rappeler ce qui se passe en France : décrochage des élèves, réformes qui ne sont jamais correctement évaluées, Etats généraux de l'éducation, changements fréquents des ministres de l'Education nationale, développement des approches par découverte, cycles, projets... Le Canada est passé « du paradigme de l'enseignement à celui de l'apprentissage ».

Tout en reconnaissant que la personnalité de l'enseignant peut favoriser les apprentissages, Monsieur Gauthier préconise un certain nombre de pistes qui devraient améliorer l'efficacité de notre enseignement :

- les approches basées sur l'instruction sont plus performantes que celles basées sur la découverte,
- un enseignement très structuré et directif augmente les performances des élèves dans tous les domaines (habiletés de bases, cognitives et affectives),

Il propose un modèle pédagogique qui, à notre sens, n'est applicable à la lettre que dans certaines matières et à certains niveaux d'enseignement :

- avant de commencer un nouveau cours, il est nécessaire de réviser les acquis précédents,
- les objectifs de la nouvelle leçon doivent être clairement énoncés, le langage doit être clair, l'apprentissage doit être segmenté, toute digression doit être

bannie, des exemples et contre-exemples doivent être proposés,

- il faut interroger les élèves pour vérifier les acquis et éventuellement proposer des explications complémentaires,
- il faut tenir compte du « feedback » pour adapter notre enseignement,
- il faut favoriser la pratique autonome des élèves,
- enfin des tests fréquents doivent être mis en place pour évaluer les apprentissages et le transfert des connaissances : **le savoir doit être compris et retenu** pour pouvoir être utilisé par nos élèves.

Le CNGA ne peut qu'approuver la valorisation des savoirs et a toujours insisté sur la nécessité d'évaluer toute nouvelle réforme.

En conclusion, Monsieur Gauthier reproche à l'enseignement traditionnel de ne pas rappeler les pré-requis avant tout apprentissage nouveau, de laisser peu de temps à la pratique guidée, de mal énoncer les objectifs des leçons et de négliger le contrôle des acquis; en cas d'échec la faute repose sur l'élève. Mais il dénonce aussi l'enseignement moderne basé sur les découvertes des élèves : les projets divers favorisent l'éparpillement des apprentissages au détriment des pratiques intenses. **Il faut un minimum de savoirs et de savoir-faire avant de se lancer dans un parcours de découverte.** Enfin Monsieur Gauthier insiste sur la nécessité d'évaluer sérieusement toute nouvelle méthode pédagogique ce qu'il résume par l'expression « **Show me the data** ».

Françoise Poncet

RENCONTRES PARLEMENTAIRES

Mieux orienter les élèves

Le mardi 29 novembre 2005, le CNGA était invité à participer aux premières rencontres parlementaires sur l'éducation qui avaient pour thème **Mieux orienter les élèves**. Celles-ci faisaient suite au rapport d'Irène Tharin, député du Doubs, sur « **l'orientation des élèves qui se destinent à l'enseignement supérieur** », rapport commandé par M. Raffarin et remis à M. de Villepin. Trois ministres étaient présents à ces rencontres : Gilles de Robien, ministre de l'Education nationale, François Goulard, ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche et Gérard Larcher, ministre du Travail et de l'Emploi.

Dans son rapport Irène Tharin déplore :

- le nombre trop important d'élèves qui sortent du système scolaire sans qualification même au niveau de l'université ;
- le fossé qui existe entre ceux qui s'occupent d'orientation dans le système scolaire et le monde du travail ;
- l'inefficacité de l'orientation scolaire qui, conçue pendant « les trente glorieuses », n'a pas été modernisée depuis.

Différents intervenants ont pris la parole avec plus ou moins de bonheur, mais on retiendra la nécessité :

- d'instituer une véritable éducation à l'orientation afin de mieux connaître les métiers, les entreprises et les formations qui, dans l'enseignement supérieur en France, sont nombreuses et complexes ;
- de réformer le recrutement des conseillers d'orientation en diversifiant les formations de base ;
- de favoriser les contacts entre Education nationale et monde de l'entreprise en mettant en place des stages pour les enseignants et les élèves spécialement à l'université, des forums, des portails Internet...

On peut espérer que certaines mesures mises récemment en œuvre, comme les options « Découverte professionnelle », l'apprentissage junior et le renfort du label « lycée des métiers » iront dans le sens de l'amélioration de l'orientation des élèves. Il s'agit de former des salariés adaptables aux évolutions du marché et les étudiants qui s'engagent dans des études doivent en connaître les taux de réussite et d'emploi : chacun doit bénéficier d'un droit à l'information et au conseil dans sa scolarité.

Françoise Poncet

Pensions dans les Fonctions publiques

Depuis 2003, la revalorisation des pensions suit l'augmentation des prix à la consommation (hors tabac).

Comme au 1^{er} janvier 2005, les pensions augmenteront donc de 1,8% le 1^{er} janvier 2006 conformément aux prévisions d'inflation pour 2006. Les prévisions pour 2005 s'étant révélées exactes, il n'y a pas lieu d'effectuer un correctif pour l'année 2005.

Force est de constater que les retraités des fonctions publiques bénéficient d'augmentations nettement supérieures à

celles des actifs. Pour mémoire, les fonctionnaires actifs ont été augmentés (hors changement de grades ou d'échelons) de 0% en 2003, 0,5% en 2004 et 0,84% en 2005 en moyenne pondérée. La situation n'a guère de chance de s'arranger puisque les négociations salariales avec C. Jacob, Ministre de la Fonction publique sont dans l'impasse (cf. les communiqués CFE-CGC que nous vous relayons) et ce, malgré les fortes mobilisations en 2005.

Nous encourageons nos retraités à bien profiter de leur pension revalorisée... Ils l'ont bien mérité.

Françoise Poncet

Remarque :

les augmentations respectives de 0,5% en février, 0,5% en juillet et 0,8% en novembre pour les fonctionnaires actifs correspondent en réalité à une augmentation de 0,84% sur l'année et non 1,8%
 $(0,5 \times 11 + 0,5 \times 6 + 0,8 \times 2) / 12 \text{ mois} = 0,84\%$



PRÉPARER SA RETRAITE

**L'EXPÉRIENCE
d'une Retraite
sans Équivalent**

PREFON 12 bis, rue de Courcelles 75008 PARIS

Tél : 01 44 13 64 13

Numéro vert : 0 800 208 208

Site Internet www.prefon.asso.fr

Election du Président de la CFE-CGC

Suite au décès de Jean-Luc Cazettes, une Assemblée générale de la Confédération s'est réunie le 22 décembre 2005 pour élire un Président. Deux candidats restaient en lice, tous deux de qualité : Danièle Karniëwicz, présentée par la Fédération de la Chimie, et Bernard van Craeynest, présenté par la Fédération de la Métallurgie dont il était le président. C'est ce dernier qui a été élu avec plus de 65 % des voix.

Jean-Louis Walter, qui avait assuré l'intérim, reste Vice-Président et Hélios Insa, Trésorier, en attendant le Congrès de la CFE-CGC qui doit avoir lieu, comme prévu, en novembre 2006 pour élire cette fois tout le Bureau national, les secrétaires et délégués nationaux...

Bernard van Craeynest s'est engagé à poursuivre l'oeuvre de Jean-Luc Cazettes sous la présidence duquel la CFE-CGC avait amorcé une remontée spectaculaire. En ce qui concerne les Fonctions publiques, il s'est engagé à faire rentrer la Fonction publique hospitalière dans l'UFCFP et à donner la place que mérite celle-ci, 2^{ème} fédération après la Métallurgie, dans les instances confédérales.

Marie-Elisabeth Allainmat

Tableau d'avancement à la Hors Classe Agrégés, Certifiés, PLP

Pour les changements de grade, seules sont prises en compte vos informations administratives inscrites sur votre dossier « i-prof ».

Nous vous conseillons donc de le consulter régulièrement afin de le compléter, si besoin est, avant les dates butoir impératives.

Cotisation annuelle 2005-2006

INDICES MAJORÉS

Indice 287 et au-dessous	84,00 €
De l'indice 288 à l'indice 308	90,00 €
De l'indice 309 à l'indice 353	102,00 €
De l'indice 354 à l'indice 404	114,00 €
De l'indice 405 à l'indice 457	126,00 €
De l'indice 458 à l'indice 500	138,00 €
De l'indice 501 à l'indice 553	147,00 €
De l'indice 554 à l'indice 600	159,00 €
De l'indice 601 à l'indice 657	171,00 €
De l'indice 658 à l'indice 702	183,00 €
De l'indice 703 à l'indice 750	195,00 €
Indice 751 et plus	204,00 €

RETRAITÉS

Retraite brute (ou *Principal*) et Congé de Fin d'Activité

Inférieure à 900 €.....	66,00 €
De 900 à 1100 €.....	78,00 €
De 1100 à 1300 €.....	87,00 €
De 1300 à 1500 €.....	93,00 €
De 1500 à 1750 €.....	96,00 €
De 1750 à 2000 €.....	102,00 €
De 2000 à 2200 €.....	111,00 €
Au dessus de 2200 €.....	120,00 €

La déduction fiscale est de 66%
La cotisation syndicale ne vous coûte donc pas cher (34%)



ADHESION - ABONNEMENT - DOCUMENTATION

Académie

M., Mme, Mlle Prénom Tél.

Adresse personnelle

Etablissement scolaire

.....

Fonction

Discipline

Echelon Indice depuis le

- **ADHÈRE au CNGA (avec abonnement à l'UA gratuit) pour 1 an**
- M'abonne seulement à l'UA (40 € pour 1 an, fiscalement non déductible)
- Demande une documentation avant décision

e-mail :

A... le...

Signature

Montant
de la cotisation

Ces informations nous sont indispensables pour la bonne tenue de notre fichier.

Elles sont réservées au CNGA et, conformément à l'article 27 de la Loi 78-17 du 6/1/78, les intéressés disposent, pour les informations les concernant, d'un droit d'accès et de rectification qui s'exerce au siège : 63 rue du Rocher - 75008 PARIS

Stages syndicaux des FP-CGC
Contactez-nous pour vous y inscrire.
Militantisme, réforme de l'Etat : Je 23 et Ve 24-03-06
Rémunération, carrières : Je 15 et Ve 16-06-06

Pour nous écrire :
cnga@cnga.fr
Pour nous lire :
www.cnga.fr

Liste des Responsables et contacts Académiques

AIX - MARSEILLE	CNGA/FP-CGC - U.R.-CGC, 24 avenue du Prado - 13008 MARSEILLE - Tél. : 04 91 59 88 31
ANTILLES - GUYANE	Mme BIBAS - Les Hauts du Port, Flandre n° 59, Le Mome Pichevin - 97200 FORT-DE-FRANCE
BESANÇON	CNGA/FP-CGC - U.R.-CGC, 48 rue Battant - 25000 BESANÇON - Tél. 03 81 81 20 68
BORDEAUX	M. LARQUEY - FP-CGC Aquitaine 26 allées de Tourny 33000 BORDEAUX - Tél. 05 56 81 71 51 M. MARCHOU - 15 allée Elisée Reclus 33120 ARCACHON - Tél. 05 56 83 27 74
CAEN	M. BRUNEL - rue de l'Eglise - 14112 PERIERS-SUR-LE-DAN - Tél. 02 31 44 12 94
CLERMONT	M. COUEGNAT - 66 rue du Repos - 69007 LYON - Tél. 04 78 58 21 16 Mail alain-couegnat@club-internet.fr
CRETEIL	Mme LECLERCQ - 48 rue de la Grande Ile - 77100 MEAUX - Tél-Fax 01 60 09 44 21 Mail c_lecler@club-internet.fr Mme PONCET - Tél- 01 43 24 86 33 - Mail alponcet@yahoo.fr
DIJON	Mme CHERRIER-CHAUDAT - 3 bis rue de la Prévôté - 21000 DIJON - Tél. 03 80 30 71 99 M. LE PILLOUER - Michel 41 rue des Angles-71370 SAINT GERMAIN DU PLAIN - Tél. 03 85 47 33 90
GRENOBLE	M. LAQUA CGC-74. Tél. 06 86 76 72 58
LILLE	CNGA/FP-CGC, U.R.-CGC, 55 rue Pascal - 59000 LILLE - Tél. 03 20 06 44 33
LIMOGES	M. PELLETANT - 17 cité de l'Etang - 16120 CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE - Tél. 05 45 97 12 81 Mail paps@club-internet.fr
LYON	M. COUEGNAT - 66 rue du Repos - 69007 LYON - Tél. 04 78 58 21 16 Mail alain-couegnat@club-internet.fr
MONTPELLIER	Mme AUGÉ-SCHIRA - 61 impasse Claude Lorrain - 34130 VALERGUES - Tél. 04 99 63 09 16 Mme DEROUINAU - 6 ch. Champ Juvénal - 34170 CASTELNAU LE LEZ - Tél. 04 67 79 37 00
NANCY-METZ	M. ISSELE - 2 rue de Clairlieu 54230 CHALIGNY - Tél. 03 83 47 21 59. Mail. p.j.issele@ac-nancy-metz.fr
NANTES	M. VALLIET - La Simonnaire 44850 LE CELLIER - Tél. 02 40 25 04 28
NICE	CNGA/FP-CGC, U.D.-CGC, 81 rue de France - 06000 NICE - Tél. 04 93 88 86 88
ORLEANS-TOURS	Mme QUERON - Le petit bois de Lée 37530 CANGEY Tél . 06 75 91 37 84 M. LAPLANCHE - 52 rue Descartes - 37300 JOUE-LES-TOURS - Tél. 02 47 53 89 97
PARIS	Mme FROMAGER - 1 rue Caillaux 75013 PARIS - Tél 01 43 61 37 05 Mail. n.fromager@free.fr Mme FULCRAND - Mail. rims@netcourrier.com
POITIERS	M. PELLETANT - 17 cité de l'Etang - 16120 CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE - Tél. 05 45 97 12 81 Mail paps@club-internet.fr M. SAVATTIER - 24 rue Rabelais 86000 POITIERS - Tél. 06 60 62 02 12 Mail m.savattier@wanadoo.fr
REIMS	Mme DIEU - 11 rue Saint Vallier, Chamarandes -52000 CHAUMONT - Tél. 03 25 03 23 08 Mail metjdieu@tele2.fr
STRASBOURG	Mme KOWES-GAST - 11 rue de la Vallée 67140 BARR - Tél. 06 62 74 84 78 M.A. MEYER - 9 rue de Londres 67000 STRASBOURG - Tél. 03 88 60 12 45
TOULOUSE	Mme AUGÉ-SCHIRA - 61 impasse Claude Lorrain - 34130 VALERGUES - Tél. 04 99 63 09 16
VERSAILLES	Mme JARRIGE - Tél. 01 46 38 13 68 - 06 23 80 23 08 - Mail. cvjarrig@club-internet.fr Mme GAILLARDON - CNGA-CGC 63 rue du Rocher 75008 PARIS - Tél. 06 67 93 32 91